

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET  
CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE SUR LE PROJET DE  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014  
AFIN DE PERMETTRE DE NOUVEAUX USAGES RÉSIDENTIELS DANS  
LES ZONES H-453 ET H-454 ET MODIFIER LES PARTICULARITÉS  
APPLICABLES AUX ZONES DE CONTRAINTES**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal de la Ville de Rimouski tiendra, lors de la séance ordinaire du **lundi 21 septembre 2020** débutant à **20 h**, une assemblée publique de consultation en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski, sur le projet de règlement, adopté le 8 septembre 2020, dans le but de modifier le Règlement de zonage 820-2014. Une **consultation publique écrite** est également prévue selon la procédure prévue aux Arrêtés ministériels numéros 2020-033 et 2020-049 des ministres de la Santé et des Services sociaux, adoptés en date du 7 mai 2020 et du 4 juillet 2020.

Le projet de règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage 820-2014 afin de permettre de nouveaux usages résidentiels dans les zones H-453 et H-454 et modifier les particularités applicables aux zones de contraintes. Les habitations unifamiliales jumelées seront permises dans la zone H-453 et les habitations multifamiliales de 4 logements seront permises dans la zone H-454.

Le projet de règlement permettra des constructions et des aménagements de terrains situés dans ces zones, à certaines conditions et sous réserve d'approbation par le conseil municipal.

Les zones H-453 et H-454 sont situées à l'arrière des terrains de la rue Beauregard (côté sud) et l'avenue Sirois vers l'autoroute Jean-Lesage. Elles incluent la rue du Dauphiné et une partie des rues de Provence et de Champagne.

Le projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Une **présentation visuelle** du projet de règlement est disponible sur le site Web de la Ville ([www.rimouski.ca/consultations](http://www.rimouski.ca/consultations)) pour les fins de la consultation écrite, à compter des présentes.

Vos représentations ou commentaires écrits sur le projet de règlement peuvent être adressés à la Ville, **du 10 au 21 septembre 2020**, en écrivant à la soussignée à l'adresse courriel suivante :

[monique.senechal@rimouski.ca](mailto:monique.senechal@rimouski.ca)

ou au 205, avenue de la Cathédrale  
Casier postal 710  
Rimouski (Québec) G5L 7C7

Le projet de règlement faisant l'objet du présent avis et une illustration des zones concernées peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec la soussignée durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

**DONNÉ À RIMOUSKI, CE NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT**

---

La greffière  
Monique Sénéchal